

PARIS ATELIERS

RAPPORT DU COMMISSAIRE

AUX COMPTES

Exercice 2023

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 16 Quai des Célestins
75004 PARIS

79 rue de Sèvres - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 41 22 90 40 • Fax : 01 41 22 90 49
e-mail : expert@df-associes.com

PARIS ATELIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 16 Quai des Célestins

75004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

PARIS ATELIERS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège Social : 16 Quai des Célestins

75004 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 3 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association PARIS ATELIERS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous ne pouvons émettre aucune opinion sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels. En effet, l'Assemblée générale se tenant le même jour et à la suite du Conseil d'Administration, le rapport de gestion établi par ce dernier ne peut matériellement donner lieu à contrôle et émission d'opinion entre la réunion de ces deux instances.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on

peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Boulogne-Billancourt, le 20 juin 2024

Le Commissaire aux comptes
DF et Associés

Laurette PICHELIN

DF et Associés

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE
COMMISSARIAT AUX COMPTES

79, rue de Sèvres - 92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Tél. 01 41 22 90 40 - Fax 01 41 22 90 49

S.A. au capital de 104 128 Euros

RCS B 326 700 127

Bilan Actif

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			Au 31/12/2022
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	83 845	83 845		
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	467 009	406 625	60 384	51 189
Autres immobilisations corporelles	1 917 252	1 176 267	740 984	619 028
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				4 601
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	255 121		255 121	234 721
	TOTAL I	2 723 226	1 666 737	1 056 489
Comptes de liaison				
	II			
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et encours	249 178	100 634	148 544	174 510
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	62 832		62 832	36 803
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	53 406		53 406	165 572
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 417 986		1 417 986	1 426 339
Charges constatées d'avance	108 993		108 993	11 197
	TOTAL III	1 892 395	1 00 634	1 791 761
Frais d'émission des emprunts				
	IV			
Primes de remboursement des obligations				
	V			
Ecarts de conversion actif				
	VI			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	4 615 622	1 767 372	2 848 250	2 723 960

Bilan Passif

	31/12/2023	31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	-199 927	28 387
Excédent ou déficit de l'exercice	-341 211	-228 313
Situation nette	-541 137	-199 927
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	416 846	507 663
Provisions règlementées		
	TOTAL I	-124 291
Comptes de liaison	II	307 736
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
	TOTAL III	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
	TOTAL IV	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335 083	88 111
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	403 616	379 515
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 885	27 614
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 225 956	1 920 984
	TOTAL V	2 972 541
Ecarts de conversion passif	VI	2 416 224
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	2 848 250
		2 723 960

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
- dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	3 396 599	3 098 076
- dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 490 000	3 490 000
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	93 180	102 018
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	1 562	3 900
	TOTAL I	6 981 341
		6 693 994
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	182 703	209 526
Variation de stocks	26 366	-9 978
Autres achats et charges externes	2 067 351	1 894 807
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	383 909	362 787
Salaires et traitements	3 303 903	3 137 304
Charges sociales	1 317 725	1 273 289
Dotations aux amortissements et dépréciations	163 553	142 756
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	14 979	17 140
	TOTAL II	7 460 489
		7 027 631
	RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-479 148
		-333 637
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	43 205	7 350
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL III	43 205
		7 350
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées	264	265
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL IV	264
		265
	RESULTAT FINANCIER (III - IV)	42 941
		7 085
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	-436 207
		-326 552

Compte de résultat (Suite)

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	96 452	103 906
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V	96 452	103 906
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 456	835
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		4 833
TOTAL VI	1 456	5 668
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	94 997	98 239
Participations des salariés aux résultats	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	7 120 998	6 805 250
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	7 462 209	7 033 563
EXCEDENT OU DEFICIT	-341 211	-228 313

Contributions volontaires en nature

Dons en nature
 Prestations en nature
 Bénévolat

TOTAL

Charges des contributions volontaires en nature

Secours en nature
 Mise à disposition gratuite de biens
 Prestations en nature
 Personnel bénévole

TOTAL

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total du bilan avant répartition est de 2 848 250 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de -341 211 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Faits caractéristiques

L'année 2023 a été caractérisée par les faits suivants :

- Le non-versement de la subvention d'investissement par la Mairie de Paris.
- Un nombre important de dégâts et incidents techniques dans les centres.
- Un taux de remplissage des ateliers très élevé (95% en fin d'année).
- Un impact partiel de la revalorisation tarifaire pour la saison 2023/24 par le jeu des PCA.
- La revalorisation de loyers et charges, certains avec rattrapage sur 5 ans.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Aucun évènement significatif n'est intervenu depuis la clôture de l'exercice.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (hors droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

En raison de la nature des immobilisations, il n'y a eu aucune décomposition.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.

La base amortissable est diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative et mesurable. Une dépréciation est calculée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les actifs ont été évalués à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à disposition.

- Logiciels 1 à 4 ans
- Agencements et aménagements 3 à 10 ans,
- Matériel et outillages 3 à 10 ans,
- Matériel de transport 1 à 4 ans,
- Matériel informatique 3 ans
- Mobilier de bureau 1 à 3 ans

Pour les biens amortis selon le mode dégressif ou faisant l'objet d'un amortissement exceptionnel, la quote-part excédant l'amortissement linéaire est comptabilisée en amortissement dérogatoire au passif du bilan.

Stocks

Un inventaire physique des biens entreposés dans les locaux des ateliers ainsi que dans le stock central de l'association (24-26, rue des Prairies – 75020 Paris) a été effectué au 31.12.2023. Le contexte de réalisation de cet inventaire tient compte, comme les exercices précédents, de la mise en place depuis 2018 d'un suivi informatisé des stocks dans la base de données Sage.

Le mode de valorisation retenu correspond au coût moyen unitaire pondéré.

Le stock brut total s'élève à **249 178** Euros au 31/12/2023.

Une provision pour dépréciation est constatée pour les fournitures entamées. Elle s'élève à **100 634** Euros au cours de l'exercice.

Pour mémoire, elle s'élevait à 101 034.69 Euros au titre de l'exercice précédent.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'association sont enregistrées conformément à l'article 312-1 du règlement ANC n°2014-03, dans le compte 131000 "Subventions d'investissement", avec reprise au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens financés, dans le compte 777000.

Aucune subvention d'investissement n'a été octroyée au titre de l'exercice 2023.

Engagements de départ à la retraite

Un calcul a été mené afin d'estimer le montant des indemnités de fin de carrière à verser à l'ensemble du personnel présent au 31/12/2023.

Ce calcul a été mené de manière simplifiée, sans tenir compte d'une réévaluation possible des salaires, de la probabilité pour les salariés de rester employés de l'Association PARIS ATELIERS, ou encore des tables de mortalité.

Cependant, ce calcul permet de donner les informations suivantes, étant entendu que les chiffres sont donnés hors charges sociales :

- Pour l'ensemble du personnel, les droits acquis s'élèvent à 1 244 825,06 Euros. A l'âge de 67 ans, ils s'élèveront à 2 372 411.98 Euros.

- Pour le personnel ayant déjà atteint l'âge de 50 ans, les droits acquis s'élèvent à 928 067.09 Euros. A l'âge de 67 ans, ils s'élèveront à 1 325 922.06 Euros.

- Enfin, pour le personnel ayant déjà atteint l'âge de 67 ans, les droits acquis s'élèvent à 134 819.49 Euros

Il est précisé qu'en vertu de l'accord d'entreprise, certaines catégories de personnel bénéficient d'une revalorisation des droits aux indemnités de départ à la retraite, directement intégrée dans les montants ci-dessus.

L'Association a souscrit au cours de l'exercice 2020 un contrat d'indemnités de fin de carrière auprès du GAN qui est valorisé au 31/12/2023 à 198 966.53 €.

Ce dernier vient donc couvrir une partie de l'engagement de départ en retraite.

Effectif moyen

Le calcul est effectué en équivalent temps plein. Il est précisé que sont inclus dans l'effectif, les agents de maîtrise et techniciens, les intervenants d'ateliers :

- Cadres : 10,
- Agents de maîtrise & Techniciens : 77,
- Employés : 3.

Convention précaire d'occupation du domaine public

Un bail civil entre la ville de Paris et l'Association Paris Ateliers a été conclue en octobre 2020 pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2024.

Le bail a pour objet la mise à disposition par la ville de Paris, l'occupation et l'exploitation des locaux situés au 85 rue de Vaugirard 75006 Paris.

L'association y développe des ateliers de pratiques artistiques amateurs.

La valeur locative du domaine mis à disposition est de 160 000 Euros par an avec une redevance de 1 200 € par an et une aide en nature de 158 800 €.

Cette valorisation de l'aide consentie par la Ville de Paris n'a pas été comptabilisée.

Une convention précaire d'occupation du domaine public entre la ville de Paris et l'Association Paris Ateliers a été conclue le 29 avril 2019 pour une durée de 5 ans.

La convention a pour objet la mise à disposition par la ville de Paris, l'occupation et l'exploitation des locaux situés au 28/30 rue Gauthey 75017 Paris.

L'association y développe des ateliers sur la thématique du film d'animation.

La valeur de l'avantage en nature de ce domaine mis à disposition est de 1 800 Euros par an.

Cette valorisation de l'aide consentie par la Ville de Paris n'a pas été comptabilisée.

Une convention précaire d'occupation du domaine public entre la ville de Paris et l'Association Paris Ateliers a été conclue le 13 juillet 2017 pour une durée de 3 ans et a été renouvelée le 2 juin 2022 pour une durée de 5 ans.

La convention a pour objet la mise à disposition par la ville de Paris, l'occupation et l'exploitation des locaux situés au 80 boulevard du Montparnasse 75014 Paris.

L'association y développe des ateliers sur la thématique du film d'animation.

La valeur de l'avantage en nature de ce domaine mis à disposition est de 900 Euros par an.

Cette valorisation de l'aide consentie par la Ville de Paris n'a pas été comptabilisée.

Etat des immobilisations

CADRE A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations		
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements	
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	83 845			
TOTAL	83 845			
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Générales, agencements et aménagements constructions				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage	433 350		33 659	
- Générales, agencements et aménagements divers	1 494 340		193 453	
Matériel :				
- De transport	18 666		34 144	
- De bureau et informatique, mobilier	161 450		33 849	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	4 601			
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL	2 112 407		295 105	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières	234 721		20 400	
TOTAL	234 721		20 400	
TOTAL GENERAL	2 430 973		315 505	
CADRE B	Diminutions		Valeur brute des immos en fin d'exercice	Réévaluation légale ou éval. par mise en équival.
	Virement	Cession		Valeur d'origine des immos en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres postes d'immobilisations incorporelles			83 845	
TOTAL			83 845	
Terrains				
Constructions :				
- Sur sol propre				
- Sur sol d'autrui				
- Gales, agencts et aménagt. const.				
Installations :				
- Techniques, matériel et outillage			467 009	
- Gales, agencts et aménagt. divers		17 023	1 670 769	
- De transport		1 627	51 183	
Matériel :				
- De bureau et informatique, mobilier			195 299	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes		4 601		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
TOTAL		23 251	2 384 261	
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres :				
- Participations				
- Titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			255 121	
TOTAL			255 121	
TOTAL GENERAL		23 252	2 723 226	

Etat des amortissements

CADRE A - Situations et mouvements de l'exercice		Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminu.	Montant en fin d'exercice	
Frais d'établissement et développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immobilisations incorporelles		83 845			83 845	
TOTAL		83 845			83 845	
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Installations générales, agencements et aménagements des constructions						
Installations techniques, matériel et outillage industriel		382 161	24 464		406 625	
Installations générales, agencements et aménagements divers		935 522	106 670	17 023	1 025 168	
Matériel de transport		17 142	4 237	1 627	19 752	
Matériel de bureau et informatique, mobilier		102 764	28 583		131 347	
Emballages récupérables et divers						
TOTAL		1 437 588	163 954	18 650	1 582 892	
TOTAL GENERAL		1 521 434	163 954	18 650	1 666 737	
CADRE B - Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires	Dotations			Reprises		Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et dvp.						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres postes d'immo. incorp.						
TOTAL						
Terrains						
Constructions - Sur sol propre						
: - Sur sol d'autrui						
Inst. gales, agenc. et aménag. des construc.						
Inst. tech. mat. et outil. indus.						
Inst. gales, agenc. et aménag. divers						
Matériel de transport						
Mat. de bureau et info. mob.						
Emballages récup. et divers						
TOTAL						
Frais d'acq. de titres de particip.						
TOTAL GENERAL						
DOTATIONS NON VENTILEES		REPRISES NON VENTILEES		TOTAL GENERAL NON VENTILE		
CADRE C - Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices		Montant net au début de l'exercice	Augment.	Dot. exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des obligations						

Etat des créances

CREANCES	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	255 121		255 121
De l'actif circulant			
Clients et usagers douteux ou litigieux			
Clients, usagers et comptes rattachés	62 832	62 832	
Reçues sur legs ou donations			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	7 497	7 497	
Divers			
Confédération, fédération, union, associations affiliées			
Débiteurs divers	45 909	45 909	
Charges constatées d'avance	108 993	108 993	
	TOTAL	480 351	225 230
			255 121

(1) Dont prêts accordés en cours d'exercice

(1) Dont remboursements obtenus en cours d'exercice

Etat des dettes

DETTES	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
- A 1 an max. à l'origine				
- A plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses				
Fournisseurs et comptes rattachés	335 083	335 083		
Dettes des legs ou donations				
Personnel et comptes rattachés	110 055	110 055		
Sécurité sociale et autre organismes sociaux	280 964	280 964		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	4 740	4 740		
Autres impôts, taxes et assimilés	7 858	7 858		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Confédération, fédération, union, associations affiliées				
Autres dettes	7 885	7 885		
Produits constatés d'avance	2 225 956	2 225 956		
	TOTAL	2 972 541	2 972 541	

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice

Charges à payer et produits à recevoir

Charge à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	124 802	57 803
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	174 052	168 351
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	7 885	
Instruments de trésorerie		
TOTAL	306 740	226 155

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	
	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients, usagers et comptes rattachés	42 445	23 814
Créances reçues par legs ou donations		
Autres	45 419	161 283
Valeurs mobilières de placement		
Instruments de trésorerie		
Disponibilités	43 205	7 350
TOTAL	131 069	192 447

Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Produits :	- D'exploitation	2 225 956	1 920 984
	- Financiers		
	- Exceptionnels		
TOTAL		2 225 956	1 920 984

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		Exercice clos le	Exercice clos le
		31/12/2023	31/12/2022
Charges :	- D'exploitation	108 993	11 197
	- Financières		
	- Exceptionnelles		
TOTAL		108 993	11 197